

Le logiciel de sauvegarde

De plus en plus, les entreprises ont recours à ce type de logiciel. Il permet de définir quoi sauvegarder et quand.

Une sauvegarde peut être complète ou partielle (copie des seuls fichiers ayant été modifiés depuis la sauvegarde précédente).

Elle peut, également, être assortie d'une compression des fichiers afin d'occuper moins de place sur le support. Lorsqu'il n'y a pas de compression, la sauvegarde peut être miroir et sera une réplique fidèle des éléments sauvegardés avec la même arborescence.

L'avantage est que la sauvegarde peut suppléer le support défaillant de façon très simple en cas d'incident. Précision importante, lorsque vous êtes en réseau, les sauvegardes ne touchent pas les disques durs des ordinateurs individuellement. Soyez donc vigilant dans les consignes données aux utilisateurs ou effectuez des sauvegardes parallèles des disques durs qui le nécessitent.

Quelle que soit la solution choisie, il faut impérativement sauvegarder les données de votre entreprise et protéger cette sauvegarde. Cela nécessite, certes, un investissement, mais qui est amorti au premier incident. À bon entendeur...

En informatique, le risque zéro n'existe pas. Nul matériel ni logiciel n'est à l'abri d'un dysfonctionnement. Il est donc nécessaire de recourir à une sauvegarde.

La sauvegarde consiste à copier le contenu d'un support de stockage sur un autre support afin qu'il ne soit pas perdu en cas d'incident.

Quand sauvegarder ?

La sauvegarde, pour être utile, doit s'effectuer à intervalles réguliers. Sa périodicité doit être définie en fonction d'un compromis entre le risque et les contraintes. Dans une PME, une sauvegarde quotidienne est recommandée.

Comment et sur quoi sauvegarder ?

Il existe plusieurs supports, du plus simple - comme un CD Rom ou une clef USB -, au plus lourd comme un disque dur externe. Tout dépend essentiellement de la taille des fichiers à sauvegarder.

Il est important de ne pas garder vos supports de sauvegarde au même endroit que vos données initiales. Un incendie ou un dégât des eaux, par exemple, les anéantiraient. Un bureau secondaire, un coffre à la banque ou votre domicile peuvent très bien faire l'affaire.

Dans ces cas de figure, le déclenchement de la sauvegarde se fait manuellement. C'est celui qui la réalise qui choisit les éléments à sauvegarder.

Les prestataires informatiques proposent aujourd'hui de sauvegarder vos données sur internet. La procédure est simple. Elle nécessite que vous soyez équipé d'un logiciel dédié et d'un serveur. Ce dernier envoie - selon une périodicité que vous choisissez - vos données sur un serveur Internet. Une clef cryptée vous permet de les récupérer et de les restaurer en cas de nécessité. Ce système fonctionne avec un abonnement mensuel dont le prix varie en fonction du volume des données. Les conditions de sécurité et de confidentialité sont garanties.

E-TECHNOLOGIE

Sauvegardez vos données



La Lettre électronique
des experts-comptables

N° 73
Novembre 2009

Francilien Info
ENTREPRISES

Ordre des experts-comptables
région Paris Ile-de-France

45, Rue des Petits-Champs
75035—PARIS Cedex 01

Téléphone : 01 55 04 31 31
Télécopie : 01 55 04 31 70
Site : www.oec-paris.fr

Francilien Info ENTREPRISES
est une publication électronique
bimensuelle de
l'Ordre des experts-comptables
région Paris Ile-de-France.

Directeur de la publication :

Bernard LELARGE

Rédacteur en chef :

Arnaud CUISINIER

Conception/Réalisation :

BGC TOSCANE - www.bgctoscane.com

Régie publicitaire :

Effiliation

42, rue des Martyrs - 75009 PARIS

01 40 18 54 04 - www.affiliation.com

©Istockphoto - Ordre des Experts-Comptables

